



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 21 octobre 2024, à 19 h 30, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir

Mme Marie-Soleil Poulin

M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine

M. Simon Normandin

M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron.

SP_2024-10-21-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

SP_2024-10-21-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1. Offre de services Justin Doyle, consultant
 - 3.2. Poste d'adjointe administrative
 - 3.3. Mandat à Caïn Lamarre pour harcèlement
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Adoptée.

SP_2024-10-21-03 **OFFRE DE SERVICES JUSTIN DOYLE, CONSULTANT**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Monsieur le conseiller Mario St-Pierre confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre quitte les délibérations de ce conseil à 19 h 32.

ATTENDU QUE Justin Doyle a offert ses services de consultations municipales et de soutien à la direction municipale et au service d'urbanisme, au taux horaire de 75,00 \$ plus des frais de kilométrage au besoin. Le service pouvant être offert à distance ou en présentiel;

ATTENDU QU'il pourrait être utile pour la direction municipale et le service d'urbanisme, d'obtenir du soutien pour certains dossiers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Simon Normandin, **APPUYÉ** par le conseiller monsieur Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Justin Doyle pour ses services de consultations municipales et de soutien à la direction municipale et au service d'urbanisme selon les besoins établis entre la municipalité et Justin Doyle, au taux horaire de 75,00 \$ plus des frais de kilométrage au besoin.

Adoptée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre se joint de nouveau aux délibérations de ce conseil à 19 h 34.

SP_2024-10-21-04 POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'une nouvelle adjointe administrative;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que le conseil :

- Entérine l'embauche de madame Sylvie Lebeau à la fonction d'adjointe administrative selon les termes décrits dans le contrat de travail ;
- De lui accorder les autres avantages prévus à la Politique des conditions de travail après la probation de six (6) mois débutant le 28 octobre 2024.

Adoptée.

SP_2024-10-21-05 MANDAT À CAÏN LAMARRE POUR HARCÈLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde, a adopté, le 9 septembre 2024, la résolution 2024-09-09-13, sur la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;

ATTENDU QUE les employés et les élus de la municipalité de Saint-Herménégilde ont été victimes, récemment, d'harcèlement et d'intimidation de la part de monsieur Mircea Ciobanu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité de mandater la firme Caïn Lamarre, afin de prendre tous les moyens nécessaires pour sommer monsieur Mircea Ciobanu, afin qu'il cesse son harcèlement et diffamation envers les élus et la municipalité, ses employés et la direction générale.

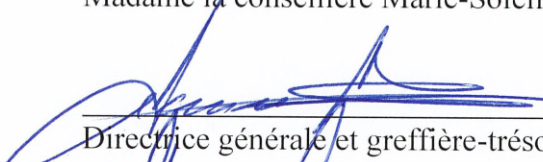
Adoptée.

SP_2024-10-21-06 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SP_2024-10-21-07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 42.



Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.